

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation du président et des membres de la
Commission d'avis sur les écoles de devoirs**

A.Gt 26-05-2005

M.B. 20-07-2005

Modifications:

A.Gt 17-01-2006 - M.B. 07-03-2006

A.Gt 14-11-2006 - M.B. 30-01-2007

A.Gt 20-04-2007 - M.B. 03-07-2007

A.Gt 21-01-2009 - M.B. 13-03-2009

A.Gt 04-02-2010 - M.B. 12-03-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, notamment son article 28;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juin 2004 déterminant certaines modalités d'application du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, notamment son article 11;

Considérant les candidatures reçues,
Arrête :

Article 1^{er}. - Est désigné en qualité de président de la Commission d'avis sur les écoles de devoirs :

- M. Philippe Gossuin.

Modifié par A.Gt 14-11-2006. A.Gt 20-04-2007 ; A.Gt 04-02-2010

Article 2. - Sont désignés membres de la Commission d'avis sur les écoles de devoirs :

1^o En qualité de représentants des écoles de devoirs, proposés par la Fédération communautaire, dont au moins un représentant par Coordination régionale reconnue en vertu de l'article 8, et représentatifs de la pluralité des associations reconnues dans le cadre du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs :

- *Pour la Coordination régionale de Namur* : M. Charles Hutlet, membre effectif et Mme Brigitte Lambot, membre suppléant;

- *Pour la Coordination régionale du Hainaut* : Mme Catherine Marbaix, membre effectif et Mme Caroline Salvatori, [modifié par A.Gt 20-04-2007] membre suppléant;

- *Pour la Coordination régionale de Bruxelles* : Mme Véronique Marissal, membre effectif et M. Francis Mairesse, membre suppléant;

- *Pour la Coordination régionale du Brabant wallon* : M. Kevin Natelhoff, membre effectif et M. Ann Van Waas, [modifié par A.Gt 20-04-2007 ; Agt 04-02-2010] membre suppléant;

- *Pour la Coordination régionale de Liège* : M. Christian Dengis, membre effectif et M. Jacques Destordeur, membre suppléant;



- Pour la Fédération communautaire : M. Pierre Vendy, [modifié par A.Gt 20-04-2007 ; Agt 04-02-2010] membre effectif, et Mme Stéphanie Demoulin, [modifié par A.Gt 20-04-2007] membre suppléant.

2° En qualité de représentants des écoles de devoirs non affiliées à une Coordination régionale :

- Mme Anne Chandelon, membre effectif et Mme Sylvie Nounckele, membre suppléant; [A.Gt 21-01-2009]

- Mme Magali Kremer, membre effectif et Mme Dominique Poncelet, membre suppléant.

3° En qualité de représentant des organisations de jeunesse, proposé par le Conseil de la jeunesse d'expression française :

- Mme. Delphine Leduc, membre effectif et M. Brigitte Rolet, membre suppléant. [modifié par Agt 14-11-2006 ; Agt 21-01-2009]

4° En qualité de représentant des centres de jeunes, proposé par la Commission consultative des maisons et centres de jeunes :

- M. Olivier Leblanc, membre effectif et Mme Catherine Bronne, membre suppléant.

5° En qualité de représentant des organisations d'éducation permanente, particulièrement représentative des familles, proposé par le Conseil supérieur de l'éducation permanente :

- M. Henry Cahay, membre effectif et Mme Monique Couillard, membre suppléant.

6° En qualité de représentant des organismes de formation agréés sur la base de l'article 20, alinéa 4, du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire :

- Mme Danièle Dascotte, membre effectif et Mme Reine Marcelis, membre suppléant.

7° a) En qualité de délégué du Ministre de l'Enfance :

- Mme Isabelle Coyette, membre effectif et M. François Monnier, [modifié par A.Gt 20-04-2007 ; Agt 04-02-2010] membre suppléant. [modifié par Agt 17-01-2006 ; Agt 04-02-2010]

b) En qualité de délégué du Ministre de la Jeunesse :

- M. Bernard Mathieu, membre effectif et Mme Catherine Lemaitre, membre suppléant. [modifié par Agt 17-01-2006 ; Agt 21-01-2009 ; Agt 04-02-2010]

8° En qualité de délégués de l'administration de l'O.N.E. :

- M. Emile Pirlot, membre effectif et Mme Olivia Laznicka, membre suppléant; [modifié par Agt 21-01-2009]

- Mme Annick Cognaux, membre effectif, Mme Lucie Nunes, membre suppléant. [modifié par Agt 21-01-2009]

9° En qualité de délégués du Service jeunesse :

- Mme Anne-Marie Masset, membre effectif et M. Frédéric Vandamme, membre suppléant;

- Mme Patricia Hubert, membre effectif et M. Françoise Cremer [modifié par A.Gt 20-04-2007], membre suppléant.

10° En qualité de délégué des Services de l'Inspection visés à l'article 26

du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs :

- M. Jean-Pierre Tournois, membre effectif et M. Freddy Renier, membre suppléant.

11° En qualité de délégué des coordinateurs des milieux d'accueil de l'O.N.E. :

- Mme Nathalie Devivier, membre effectif et Mme Claude Lemoine, membre suppléant. *[modifié par Agt 21-01-2009]*

12° En qualité de délégué de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse :

- Mme Dominique Delvaux, membre effectif et M. Michel Vandekeere, membre suppléant.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 mai 2005.

Bruxelles, le 26 mai 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,

Mme F. LAANAN